

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION « SWING QUI PEUT ! »**

Le Maire de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit,
Vu la proposition de contrat avec l'association « Swing qui peut ! », jointe en annexe,

Considérant l'intérêt pour la Commune de proposer à ses habitants une animation musicale pour dynamiser la ville à l'occasion de la guinguette ;

ARRETE


ARTICLE 1 : Approuve les termes du contrat avec l'association « Swing qui peut ! », tel qu'annexé.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Fait à Ruffec, le 1^{er} juillet 2024
Le Maire,

Thierry BASTIER *





CONTRAT DE CESSION
(Article 279.b.bis du code général des impôts.)

Entre les soussignés :

Mairie de Ruffec Ci-après dénommé « **L'organisateur** » d'une part

Numéro de Siret : **211 602 925 00011** APE :

Adresse : **Place d'Armes – BP 40089 - 16700 RUFFEC**

Téléphone : **05 45 31 01 75** Email : **marion.villat@mairie-ruffec16.fr**

Représentée par : **Thierry BASTIER** Qualité : **Maire**

Et

SWING QUI PEUT ! Ci-après dénommé « **Le producteur** » d'autre part

N° de Siret : **829 050 822 00016**

N.A.F : **9001Z**

N° de licence : **PLATESV-R-2022-008678** délivrée le **23/07/2022** par le **Ministère de la Culture**

Adresse : **13 bis la lustre 33710 Bourg**

Téléphone : **06 23 57 27 43** Email : **cecile_seguin@hotmail.com /swingquipeut@gmail.com**

Représentée par : **Cécile Seguin**

Qualité : **Présidente.**

Il est exposé ce qui suit :

A. Le producteur dispose du droit exclusif de représentation en France et à l'étranger du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours du musicien nécessaire à cette représentation :

Titre de l'ouvrage : Guinguette Express N° Objet : 246Z38482901

Musiciens : Sébastien Faure, Hubert Sciota.

B. L'organisateur s'est assuré d'un espace sur le site du spectacle : **rue de l'Abreuvoir, Ruffec.**

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

1. Objet

Le producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat 1 représentation le **02/08/2024 de 18h à 23h**

2. Obligations du producteur et de l'organisateur

Le producteur assumera la responsabilité artistique des représentations. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de son personnel et charges sociales afférentes. (URSSAF, POLE EMPLOI, AUDIENS, Congés spectacles, AFDAS, FNAS, etc.).

3. Prix

En contrepartie de la présente cession et sur présentation d'une facture à l'issue de la représentation, l'organisateur s'engage à verser au producteur par chèque bancaire ou virement la somme nette de T.V.A. de **1200 EUROS.**

4. Assurances

Le producteur assure à la FFBA contre tous les risques, les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. (**Police 108138/R**). L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle ou de la prestation technique sur le site.

5. Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte, dans les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

6. Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

7. Dispositions particulières

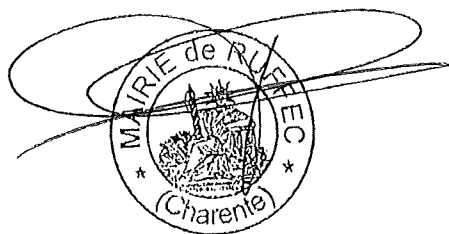
Représentations libres de droits SACD.

Fait à Bourg, le 25/06/2024

en deux exemplaires.

L'ORGANISATEUR

LE PRODUCTEUR



A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name, positioned below the "LE PRODUCTEUR" label.